



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 22 a), 100 et 107 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : science, technologie et innovation au service du développement durable

Désarmement général et complet

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes
bactériologiques (biologiques) ou à toxines
et sur leur destruction.**

Lettre datée du 23 septembre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document intitulé « Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques », qui a été élaboré par l'Université de Tianjin et le Johns Hopkins Center for Health Security à l'issue de discussions tenues entre des scientifiques de 21 pays et approuvé par le Partenariat interacadémies (voir annexe). Ces directives visent à faire en sorte que les progrès des sciences biologiques bénéficient à l'humanité et à empêcher tout détournement de la recherche en sciences biologiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22 a), 100 et 107 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
Représentant permanent de la République
populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 23 septembre 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

**Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration
de codes de conduite à l'intention des scientifiques**

Source de bien-être pour l'humanité, les progrès des sciences biologiques peuvent toutefois aussi être détournés, notamment à des fins d'élaboration et de prolifération d'armes biologiques. Pour promouvoir une culture de responsabilité et éviter de tels détournements, tous les scientifiques, toutes les institutions de recherche et tous les pays sont encouragés à incorporer des éléments des Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques dans leurs pratiques, protocoles et règlements nationaux et institutionnels. Le but est de prévenir tout détournement de la recherche en sciences biologiques sans en entraver les retombées bénéfiques, conformément aux articles et aux normes de la Convention sur les armes biologiques et à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

1. Normes éthiques

Les scientifiques doivent respecter la vie humaine et les principes de l'éthique sociale. Ils ont la responsabilité particulière d'utiliser les sciences biologiques à des fins pacifiques et bénéfiques pour l'humanité, de promouvoir une conduite responsable dans le domaine de la recherche et de parer à tout détournement de la science à des fins malveillantes, notamment aux détournements qui causeraient des dommages environnementaux.

2. Lois et normes

Les scientifiques doivent connaître et respecter les lois et règlements en vigueur dans leur pays, les instruments juridiques internationaux et les normes internationales en matière de recherche biologique, notamment celles qui ont trait à l'interdiction des armes chimiques. Les scientifiques et les organismes professionnels dont ils font partie sont encouragés à contribuer à l'élaboration, au développement et au renforcement de la législation dans ce domaine.

3. Une conduite responsable dans le domaine de la recherche

Les scientifiques doivent promouvoir l'intégrité scientifique et s'efforcer de prévenir toute inconduite dans le domaine de la recherche. Ils doivent être conscients que les sciences biologiques ont de multiples applications et qu'elles peuvent notamment être utilisées pour mettre au point des armes biologiques. Des mesures doivent être prises pour éviter que les produits, données, connaissances et équipements biologiques ne soient détournés ou qu'ils n'aient des retombées néfastes.

4. Respect des participants à la recherche

Les scientifiques ont la responsabilité d'assurer le bien-être des participants à la recherche, qu'il s'agisse ou non d'êtres humains, et de mener leur recherche conformément aux normes éthiques les plus strictes et dans le plus grand respect des sujets de ladite recherche.

5. Gestion de la recherche

Les scientifiques doivent recenser et gérer les risques potentiels associés à la recherche biologique. Ils doivent tenir compte des problèmes de sûreté biologique potentiels à toutes les étapes de la recherche scientifique. Les scientifiques et les institutions scientifiques doivent mettre en place des mécanismes de contrôle et des règles de fonctionnement pour prévenir les risques, les atténuer et y faire face et pour instaurer une culture de la sûreté et de la sécurité.

6. Formation

Les scientifiques et les associations professionnelles dont ils font partie dans les entreprises et les universités devraient veiller à ce que la communauté scientifique bénéficie de la formation nécessaire et qu'elle soit au fait des lois, règlements, obligations internationales et normes applicables. La formation du personnel à tous les niveaux devrait tenir compte des contributions d'experts de différents domaines, notamment des sciences humaines et sociales, afin que les implications de la recherche biologique soient mieux comprises. Les scientifiques devraient bénéficier régulièrement de formations en matière d'éthique.

7. Diffusion des résultats de la recherche

Les scientifiques doivent être conscients des risques en matière de sûreté biologique qui pourraient découler d'une utilisation malveillante de leurs résultats de recherche. Lorsqu'ils diffusent ces résultats, les scientifiques et les revues scientifiques doivent trouver un juste milieu entre la mise en avant des bienfaits et l'atténuation des risques ; ils doivent diffuser largement les aspects positifs de leur recherche tout en réduisant au minimum les effets néfastes qui pourraient découler de sa publication.

8. Communication avec le public dans le domaine des sciences et des technologies

Les scientifiques et les organisations scientifiques ont un rôle à jouer pour que le public comprenne mieux les sciences et technologies biologiques, y compris leurs bienfaits et risques potentiels, et qu'il s'y intéresse davantage. Ils doivent diffuser des données scientifiques, répondre aux préoccupations et lever toute incertitude et tout malentendu afin de préserver la confiance du public. Les scientifiques doivent promouvoir les applications pacifiques et éthiques des sciences biologiques et œuvrer de concert pour prévenir le détournement des connaissances, outils et technologies biologiques.

9. Rôle des institutions

Les institutions scientifiques, à savoir les organismes de recherche, de financement et de réglementation, doivent être conscientes du risque de détournement de la recherche en sciences biologiques et veiller à ce que les connaissances, les équipements et les installations en la matière ne soient à aucun moment utilisés à des fins illégales, préjudiciables ou malveillantes. Ils doivent mettre en place des mécanismes et procédures pour surveiller, évaluer et atténuer les vulnérabilités et les risques inhérents aux activités scientifiques et à leur diffusion et se doter d'un système de formation des scientifiques.

10. Coopération internationale

Les scientifiques et les institutions scientifiques sont encouragés à coopérer sur la scène internationale dans la recherche d'innovations et d'applications des sciences biologiques qui soient pacifiques. Ils doivent promouvoir les possibilités

d'apprentissage et d'échanges afin de mettre en commun les meilleures pratiques en matière de sûreté biologique. Ils sont encouragés à proposer leur expertise et leur assistance pour faire face à d'éventuelles menaces en matière de sûreté biologique.

Les Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques mettent l'accent sur la prévention du détournement intentionnel de la recherche en sciences biologiques, conformément aux articles et aux normes de la Convention sur les armes biologiques, bien que la prévention des retombées négatives accidentelles soit tout aussi importante et que les deux soient étroitement liées. En reprenant à leur compte et en appliquant des éléments des Directives, les institutions, les organisations professionnelles et tous les scientifiques peuvent renforcer la sûreté biologique et réduire au minimum les risques de détournement ou de retombées négatives.
